

Ces rôles désignés sous le nom de *nommées*, mentionnent quartier par quartier, rue par rue, les maisons, cours, curtils, jardins et vignes, les noms et les professions des propriétaires et des locataires (*inquilins*). On y voit l'énumération complète des feux ou ménages. La désignation du nombre de personnes composant chaque feu ne s'y trouve pas; c'est une lacune regrettable. A cette époque, on ignorait les avantages réels de la statistique. Le Consulat, en faisant établir ces registres, n'avait pas d'autre but que l'assiette de l'impôt communal et la taxe de chaque ménage, suivant l'*estime* de son avoir ou de son *vallant*. En matière de recensement, l'usage général était de multiplier le nombre de feux par le chiffre cinq, représentant la proportion moyenne des êtres d'une famille. Ce calcul acceptable pour le feu simple, ne doit pas s'appliquer au feu industriel ou de fabrique, parce que celui-ci comprenait outre le chef, sa femme, ses enfants et ses serviteurs, plusieurs compagnons et apprentis. Cette vie commune entraînait dans les mœurs et les habitudes de ce temps. L'on n'a point tenu compte d'une différence aussi essentielle, lorsqu'on a évalué l'ancienne population des villes manufacturières.

Seize maîtres *tissutiers* figurent sur les *nommées* de 1493 (1); leurs ateliers étaient répartis dans plusieurs quartiers de la ville : huit du côté du royaume ou de la Saône, huit du côté de l'empire ou du Rhône. La plus forte location de ces primitifs ateliers de tissage est évaluée à 23 livres tournois, la plus faible à six livres (2). Si pour chacun de ces feux industriels on compte, outre la moyenne de la famille (cinq personnes), cinq compagnons et apprentis, on obtient un total de cent soixante êtres vivant du travail de la soie, en l'année 1493, quarante-trois ans avant les privilèges donnés à Turquet par François I<sup>er</sup> et vingt-quatre ans après le transport de Lyon à Tours des ouvriers et

(1) Arch. municip. cc. 4, 5, 6, 7, 8.

(2) La livre tournois de cette époque représente environ vingt francs de la monnaie actuelle.